

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2012

SUSPENSION DE LA FABRICATION, DE L'IMPORTATION, DE L'EXPORTATION ET DE
LA MISE SUR LE MARCHÉ DE TOUT CONDITIONNEMENT À VOCATION
ALIMENTAIRE CONTENANT DU BISPHÉNOL A - (N° 434)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
M. Bapt

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 8, après le mot :

« usage »

insérer les mots :

« , du fait de la présence de bisphénol A, ».

II. – En conséquence, après le mot :

« précitée »

supprimer la fin du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.